



Pour le Président du Conseil départemental  
et par délégation  
Ludovic LIONS  
Chef du Service Administratif de  
l'Assemblée

ALSACE

Conseil départemental



HAUT-RHIN

## Extrait des délibérations

de la Commission permanente

N° CP-2020-1-10-5

Séance du vendredi 17 janvier 2020

### **CONVENTION 2020-2021 RELATIVE AUX MISSIONS SOCIALES ET AU FONDS HABITAT SOLIDAIRE PROPOSÉE PAR PROCIVIS ALSACE POUR LE TERRITOIRE DU DÉPARTEMENT DU HAUT-RHIN**

**Présidence de :** Mme Brigitte KLINKERT

#### **PRESENTS :**

MM. ADRIAN, BIHL, Mme BOHN, MM. COUCHOT, DELMOND, Mme DIETRICH, MM. FERRARI, GRAPPE, HABIG, HAGENBACH, Mme HELDERLE, MM. HEMEDINGER, JANDER, Mmes LUTENBACHER, MARTIN, MILLION, MULLER Betty, M. MULLER Lucien, Mmes ORLANDI, PAGLIARULO, RAPP, M. SCHITTLY, Mme SCHMIDIGER, MM. STRAUMANN, TRIMAILLE, VOGT, WITH.

#### **EXCUSES AVEC PROCURATION :**

Mme DREXLER donne procuration à M. JANDER.  
Mme GROFF donne procuration à M. TRIMAILLE.  
Mme JENN donne procuration à Mme BOHN.  
Mme MEHLEN-VETTER donne procuration à M. HAGENBACH.  
M. MUNCK donne procuration à M. GRAPPE.  
Mme VALLAT donne procuration à M. VOGT.

La Commission permanente du Conseil départemental,

- VU l'article L 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences de la Commission permanente,
- VU la délibération du Conseil départemental n°CD-2017-4-12-3 du 1<sup>er</sup> septembre 2017 relative aux délégations de compétences du Conseil départemental à la Commission permanente,
- VU les conventions avec PROCIVIS Alsace relatives aux missions sociales signées le 4 décembre 2009, le 6 juin 2012 et le 7 juillet 2016,
- VU la délibération de la Commission permanente n° CP-2018-6-10-7 du 15 juin 2018 relative à la convention de mise en œuvre du Programme d'Intérêt Général « Habiter Mieux 68 » sur le territoire du Haut-Rhin pour la période du 1<sup>er</sup> juillet 2018 au 30 juin 2023,
- VU la délibération de la Commission permanente n° CP-2018-7-10-12 du 6 juillet 2018 relative à la convention de suivi-animation du Programme d'Intérêt Général « Habiter Mieux 68 » dans le Haut-Rhin conclue entre le Département du Haut-Rhin, CITIVIA SPL et PROCIVIS Alsace, pour la période du 1<sup>er</sup> juillet 2018 au 30 juin 2023,

- VU la délibération de la Commission permanente n° CP-2018-11-10-5 du 7 décembre 2018 relative aux conventions entre le Département du Haut-Rhin et PROCIVIS Alsace au titre de ses missions sociales, du fonds Habitat Solidaire et de l'association Territoires et Habitat 68,
- VU la convention Missions Sociales et Habitat Solidaire 2018-2019 pour le territoire du Haut-Rhin signée avec PROCIVIS Alsace le 8 janvier 2019,
- VU la délibération du Conseil départemental n° CD-2019-3-10-6 du 21 juin 2019 relative à la politique de l'habitat,
- VU l'avis de la Commission Solidarité, Famille, Insertion et Logement en date du 10 janvier 2020,
- VU le rapport de la Présidente du Conseil départemental,

APRES EN AVOIR DELIBERE

- Approuve la convention 2020-2021, jointe en annexe à la présente délibération, entre le Département du Haut-Rhin et PROCIVIS Alsace précisant les modalités d'interventions de PROCIVIS Alsace dans le Haut-Rhin au titre des "Missions Sociales" et du Fonds "Habitat Solidaire",
- Autorise la Présidente du Conseil départemental à signer cette convention.

M. Pierre BIHL ne participe ni au débat ni au vote en sa qualité d'administrateur titulaire au conseil d'administration de PROCIVIS Alsace.

Mme Patricia BOHN ne participe ni au débat ni au vote en sa qualité d'administrateur suppléant au conseil d'administration de PROCIVIS Alsace.

La Présidente



Brigitte KLINKERT

Adopté à l'unanimité